Perceptions of the Second Amendment

(June 2023)

Second Amendment to the U.S. Constitution (1789):

A well regulated militia, being necessary to the security of a free state, the right of the people to keep and bear arms, shall not be infringed.

Exactly seven years ago, I communicated with you regarding the seemingly ambiguous wording of the Second Amendment.

- 1. My thinking was, until a minute or so ago, that the right for the common people to keep and bear arms was a consequence of the maintenance of a militia, insofar as the citizen was expected to be conscripted one day in said militia, already bearing arms. Therefore, since the militia has now ceased to exist and has been replaced by the National Guard, the survival to this day of the Second Amendment seemed perhaps quite far-fetched.
- 2. A minute ago, I suddenly realized, without any external prompting, that the wording meant rather that since there was a militia in existence, albeit well regulated, whose members evidently kept and bore arms, the right of the common people to also keep and bear arms could not be infringed, otherwise they would have no recourse against the possible exactions of either the militia, or the Government itself.

Two diametrically opposed perspectives, on the one hand the people of France, for example, whose servile subjugation to the Government is clearly and unambiguously expected, and the people of the United States on the other hand, whose dominion over the Government is unambiguously expected, although at times not fully appreciated by the Government.

Since the French have been so well trained by their masters, they will exclaim with indignation that everyone in the United States ends up being murdered, without bothering to do an accounting, for in reality only 0.4% of deaths are due to firearm homicides, which kill 0.0035% of the population each year, while twice as many commit suicide.

In France, it would be instructive to realize that among the current population, 100,000 will die murdered, while nearly one and a half million will commit suicide.

Beware of government manipulation carried out with the warm approval of the manipulated.

Deuxième Amendement à la Constitution américaine (1789):

Une milice bien réglementée, étant nécessaire à la sécurité d'un État libre, le droit du peuple à détenir et à porter des armes, ne sera pas enfreint.

Il y a exactement sept ans, je communiquais avec vous au sujet de la formulation apparemment ambiguë du Deuxième Amendement.

- 1. Ma réflexion était, jusqu'à ces derniers instants, que le droit du peuple ordinaire à détenir et à porter des armes semblait découler de l'existence d'une milice, dans la mesure où l'on attendait du citoyen qu'il soit un jour enrôlé dans ladite milice, avec ses armes. Par conséquent, étant donné que la milice a aujourd'hui cessé d'exister et a été remplacée par la Garde Nationale, la pérennité du Deuxième Amendement jusqu'à ce jour me semblait peut-être contestable.
- 2. Il y a quelques instants, j'ai subitement réalisé, sans aucune suggestion extérieure, que la formulation signifiait plutôt que puisqu'il y avait une milice en existence, même si elle était bien réglementée, dont les miliciens détenaient et portaient évidemment des armes, le droit du citoyen ordinaire à détenir et à porter également des armes ne pouvait être enfreint, car sinon il n'aurait eu aucun recours contre les éventuelles exactions de la part de la milice ou du gouvernement lui-même.

Deux perspectives diamétralement opposées, d'un côté le peuple français, par exemple, dont la soumission servile au gouvernement et à sa police est présupposée, sinon exigée clairement et sans ambiguïté, et d'autre part le peuple américain, dont la domination sur le gouvernement est présupposée clairement et sans ambiguïté, bien qu'elle ne soit parfois pas bien appréciée par le gouvernement lui-même.

Puisque le peuple français a été si bien été dressé par ses maîtres, il s'écriera avec indignation qu'aux États-Unis tout le monde finit par être la victime d'un assassinat, sans pour autant se donner la peine d'en faire la comptabilité, car dans la réalité 0,4% des décès y sont dus à un assassinat par armes à feu, lesquelles tuent 0,0035% de la population chaque année, pendant que plus de deux fois autant se suicident.

Il serait instructif de se rendre compte que parmi la population française actuelle 100.000 personnes mourront assassinées, pendant que près d'un million et demi se suicideront.

Méfions-nous des manipulations gouvernementales faites avec le chaleureux assentiment du manipulé.